

**2-M HOLDING**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 62 600,00 €  
Siège social : 800, route des Moulins – 38730 VILLAGES DU LAC DE PALADRU.  
948 081 203 R.C.S. VIENNE

---




**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES  
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 JANVIER 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, et le vingt huit janvier, à 11 heures,

Monsieur Matthieu MOLAVI, associé unique,

**A adopté les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :**

-  Rectification d'erreur matérielle,
-  Modification consécutive des statuts,
-  Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**  
**Rectification d'erreurs matérielles**

L'associé unique constate les erreurs matérielles suivantes dans les statuts mis à jour le 15 juin 2025 et déposés au Greffe :

- En première page : la mention du greffe est erronée ;
- En quatrième page : l'objet social de la société est erroné.

**DEUXIÈME DÉCISION**  
**Modification consécutive des statuts**

L'associé unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision précédente, de modifier l'article 3 des statuts, désormais rédigé comme suit :

«

*La société a pour objet :*

- l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toute société,
- le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de ces participations,
- l'accomplissement de toutes prestations de services à l'adresse de toutes sociétés,
- toutes activités, par tous moyens, d'acquisition, de mise en valeur, d'aménagement, d'administration, d'exploitation de tous locaux, biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis, biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément,

- à titre accessoire, la souscription de tout emprunt et l'octroi de toute garantie nécessaire à la réalisation d'opérations mentionnées aux alinéas précédents, ou encore l'aliénation de tout actif devenu inutile à la Société, que ce soit par vente, échange ou apport en société,  
- et, plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

»

**TROISIÈME DÉCISION**  
**Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

L'associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

---

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Matthieu MOLAVI

DocuSigned by:  
*Matthieu MOLAVI*  
739F9C1818EB423